

**Caractérisation de l'exposition aux fumées de soudage en atelier dans le secteur du BTP  
CONTEXTE DE L'ÉTUDE, CONSEILS DE PRÉVENTION AU POSTE DE TRAVAIL  
ET SURVEILLANCE MÉDICALE PRÉCONISÉE**

**Roger Fassi, Antoinette Pittilloni, Bernard Vigneron**

**Contexte**

Cette étude s'est déroulée de juin 2003 à avril 2004 et prolonge une action de prévention départementale pluridisciplinaire, démarrée en 2001 par l'APAMETRA BTP, l'OPPBTB et la DDTEFP. L'objectif des 3 partenaires visait une amélioration des conditions de travail dans les ateliers de serrurerie- métallerie. Cette action de terrain a été complétée par une étude de la population des soudeurs en ateliers : Groupe professionnel exposé à un cancérogène possible, "les fumées de soudage" classées par le CIRC dans le groupe 2B des produits CMR et pour lequel les données de la littérature épidémiologique concluent à l'existence d'un sur risque de cancer broncho-pulmonaire.

**Buts de l'étude**

Nous avons tenté dans cette étude de rechercher des éléments,  
Cliniques : examen clinique, ex spirométrie, radiographique thoracique.  
Biologiques : dosage des métaux sanguins et urinaires et tests de biogénotoxicité.  
environnementaux professionnels : métrologie des fumées de soudage  
qui pourraient nous permettre de renforcer l'Hypothèse d'une association causale.

Le poster présentera la population étudiée dans son environnement professionnel :

- les différentes techniques de soudage, les métaux travaillés, les Fiches de Données de Sécurité.
- la ventilation mécanique des locaux et les systèmes d'aspiration des fumées au point d'émission.
- les résultats de l'étude clinique.
- Les conseils de prévention au poste de travail et la surveillance médicale préconisée.

**Conclusion**

La synthèse des 3 volets de cette étude menée en partenariat avec le Laboratoire inter-régional de Chimie de la CRAM du Sud-Est et le Laboratoire de Biogénotoxicologie et Mutagénèse Environnementale de l'Université de Marseille nous permet de proposer

Des conseils de prévention sur les lieux de travail (protection collective et individuelle règles d'hygiène)

Un protocole de surveillance médicale : périodicité et contenu de la surveillance.

Et de rappeler les obligations réglementaires pour l'employeur et pour le Médecin du Travail .